

**2012/4973 - Communication des rapports 2011 des mandataires des SEM dans lesquelles la Ville de Lyon est actionnaire - Lyon TV Câble, LPA et SACVL** (Direction de la Gestion) (BMO du 12/11/2012, p. 2655)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

**M. BRUMM Richard**, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, de prendre acte de la présentation des rapports de trois SEM, en l'occurrence Lyon TV Câble, LPA et SACVL, présentation qui a été faite lors de la dernière Commission des Finances par les différents représentants de ces entités.

**Mme BOUZERDA Fouziya** : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'exercice annuel de l'activité des SEM de la Ville est comme toujours un grand moment, tant les rapports sont habituellement le support d'une autosatisfaction !

Pour Lyon TV Câble, l'exercice 2011 aura été le dernier avant l'intégration de la chaîne Cap Canal qui a eu lieu cette année. L'année 2012 s'annonce cependant sombre pour cette SEM, puisque les partenariats annoncés patinent toujours, et un déficit de l'ordre de 200.000 euros est d'ores et déjà annoncé pour 2012. La question des activités de distribution câblée liées à Numéricâble, activité initiale de la SEM, n'est toujours pas très claire malgré notre question restée sans réponse l'an dernier.

Lyon Parc Auto sauve les meubles, et maintient peu ou prou son activité malgré la perte des concessions de deux parkings importants.

Quant à la SACVL, nous avons toujours d'importantes inquiétudes, malgré le travail de redressement que les équipes dirigeantes ont entrepris voilà maintenant trois ans et les assurances régulières d'améliorations du fleuron de notre patrimoine toujours en sursis.

Que découvre-t'on dans ce rapport ? Un résultat comptable en baisse, du fait du tassement des ressources dû à la vente d'une partie importante de notre patrimoine qui n'a pourtant pas suffi à sortir la SACVL de ses difficultés. Certes des efforts sont entrepris pour rationaliser la gestion et permettre à cette société d'améliorer le rapport des recettes sur l'annuité de la dette, même si, paradoxalement l'amélioration provient de la bonne tenue des rentrées de loyers des locaux commerciaux et professionnels. On est loin de l'objectif « cœur de métier et de logement » qui avait été clamé ici même.

Malheureusement, une double épée de Damoclès pèse aujourd'hui sur les comptes de la SACVL :

- d'une part ce différé d'amortissement qui doublera les annuités de 2017 à 2019 et pour lequel nous vous avons interpellé au regard des risques très lourds générés et reportés après votre mandat ;

- d'autre part, 50 millions d'emprunts structurés dont une trentaine de millions d'euros de prêts toxiques qui entreront en phase « active » en 2018, avec tous les aléas possibles et imaginables.

La constitution d'une trésorerie importante destinée à anticiper ce cap ne favorisera pas le déploiement normal de l'activité au service des locataires et des Lyonnais en général. Malheureusement, et surtout, le rétablissement annoncé ne semble jamais devoir se concrétiser.

La vente en catastrophe du patrimoine pour 200 M€ était censé permettre un désendettement et redonner à la SACVL une certaine marge de manœuvre pour l'investissement futur. Mais les ventes n'auront pas suffi puisque la SACVL a encore dû ensuite différer l'amortissement de 131 M€ d'emprunts pour une durée de 7 ans, pour retrouver provisoirement quelque capacité. Outre le surcoût immédiat qui avait été estimé par vos soins à 5,4 M€ et le renvoi sur les successeurs de la gestion du report du financement des emprunts, ces derniers vont être confrontés à la mise en route des clauses volatiles des emprunts structurés qui nous restent au sein de la SACVL. Mais cela n'aura pas suffi car la SACVL n'a semble t'il toujours pas récupéré une capacité d'emprunt nécessaire ni une trésorerie suffisante à la poursuite des travaux notamment de réhabilitation nécessaires ou, en tout état de cause, déjà engagés.

L'analyse sur les besoins réels d'aménagement du patrimoine devrait confirmer le grand décalage entre les prévisions et les réels besoins tant le défaut d'entretien est devenu une habitude. Cela se paie en besoins de réhabilitations plus lourdes que si l'on avait régulièrement entretenu et maintenu les bâtiments dans le cadre d'une saine gestion.

Alors prenons l'exemple de la fameuse barre Chapas à la Duchère dont l'image flatteuse a été utilisée pour la communication de la Ville, dans le dernier numéro de Lyon Citoyen à la page 28.

Une jolie photo de la barre Chapas à la Duchère montre l'œuvre de transformation de la Ville par la SACVL. L'article aurait pu être une banale opération de com' supplémentaire, il oublie juste de montrer l'autre face de l'immeuble, réhabilité à moitié avec un chantier arrêté depuis environ un an et demi. L'image est d'ailleurs saisissante quand on arrive dans le quartier !

Ce chantier avait été annoncé à grands frais, la SACVL ayant choisi un grand architecte, Roland Castro afin de changer l'image du quartier. Ce chantier, malheureusement, après le rêve vendu aux habitants constitue une amère désillusion avec un arrêt brutal des travaux à mi chemin, faute de financement, d'anticipation, faute de vision tout simplement. Les habitants de cet immeuble vivent ainsi, depuis des mois, plus d'une année, dans un chantier inachevé avec de vagues promesses de reprise. Ils peuvent légitimement se sentir oubliés au regard de la désinvolture avec laquelle ils sont traités et au regard des choix de gestion de la SACVL qui n'avait pourtant pas hésité sur un coup de tête à s'offrir la Tour Rose pour n'en rien faire.

En fait, le débat de gestion auquel nous assistons consiste à partager, plus ou moins équitablement, l'ardoise de la SACVL entre les contribuables lyonnais et les locataires qui supportent les augmentations de loyer et vivent dans des immeubles plus souvent non réhabilités.

Je vous remercie.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce bilan de la SEM Lyon TV Câble fait état d'une activité nulle pour l'exercice 2011, mais c'est normal car la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Lyon, qui lui délèguait la gestion de la chaîne de télévision Cap Canal, n'a pris effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce sera le rapport de l'an prochain qui nous permettra de mieux évaluer la charge que représente Cap Canal pour la collectivité.

Je me suis donc intéressée à la partie de ce rapport consacrée aux perspectives et là, je suis partagée entre déception et inquiétude. C'est un peu le désert : les partenariats de Cap Canal, abondamment cités les années précédentes, ont disparu, il n'y a rien sur les partenaires possibles et sur l'entrée, pourtant annoncée, de l'Ecole Normale Supérieure au capital, il est seulement dit qu'elle sera rediscutée en décembre 2012...

Monsieur l'Adjoint en charge de l'Education, il y a deux mois, je vous demandais justement où en était Cap Canal. A l'époque vous ne m'aviez pas répondu, si ce n'est par un soupir désabusé.

**M. LE MAIRE** : Il s'agissait d'un soupir de complicité avec vous !

(Sourires.)

**Mme de LAVERNEE Inès** : Pas vraiment ! ... «Désabusé, je persiste et je signe.

Heureusement, la discussion en commission nous a permis d'avoir quelques éléments d'information. Ainsi, le déficit envisagé en 2012 devrait être de l'ordre de 150.000 à 200.000 €. Qui va payer ce déficit ?

Lors du vote en septembre 2011 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SEM, j'avais attiré votre attention sur les nombreuses clauses de révision de la participation de la Ville qui me laissaient penser que cette participation ne se limiterait pas aux 440.000 € indiqués. Si la Ville est amenée à combler ce déficit, ce sera donc un coût de l'ordre de 590 à 640.000 €, soit à peu de choses près, ce que la chaîne coûtait les années précédentes, ce qui signifierait : autonomisation = 0 euro d'économie...

J'ai cependant noté la possibilité d'un partenariat avec le groupe Fleurus Presse à la suite du rejet par le CSA de sa candidature pour sa chaîne populaire du savoir TV 360, ce partenariat pouvant se traduire par une entrée salubre au capital. J'ai bien noté également que vous n'étiez pas arc-bouté sur le statut de SEM et qu'une évolution de la forme juridique était possible. Mais tout cela fait beaucoup d'atermoiements. Faut-il continuer ?

Nous avons évoqué en début de conseil la question du conflit social dans les cantines, risque sur lequel je vous avais alerté depuis la mi-septembre. Il a fallu attendre plusieurs jours de grève pour que le problème soit enfin considéré. Je trouve dommage que les discussions ne puissent se faire en dehors d'une certaine pression, d'autant que, comme d'habitude, ceux qui en ont fait les frais sont les usagers du service public : les écoliers lyonnais et leurs parents.

Effectivement, la solution a un coût lié à l'embauche de personnel supplémentaire. Notre Collègue Laurence Balas avait déjà évoqué ici les problématiques liées à l'absentéisme à la Ville de Lyon.

Et bien, pour trouver les marges de manœuvre budgétaires nécessaires il y a bien une solution que vous pourriez envisager. A l'heure où toutes les collectivités se recentrent sur leurs compétences -l'Etat s'appropriant à les mettre au régime sec- vous pourriez vous poser la question de la priorité de financer soit Cap Canal, soit un service public de restauration scolaire de qualité. J'ai envie de dire à M. Brumm qu'un vieil adage consiste à dire que « choisir, c'est renoncer ». Et bien, je vous propose de choisir un service de cantine de qualité et renoncer à Cap Canal.

Ce serait entre 500 et 600.000 € annuels supplémentaires injectés pour le service de restauration scolaire, ce serait un transfert salutaire, et tout cela sans solliciter l'impôt.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais parler des rapports sur la SEM Lyon Parc Auto, puis je finirai par le meilleur : la SACVL. Je reviendrai à l'occasion de cette présentation du rapport LPA sur un sujet que j'avais déjà évoqué en juillet et pour lequel vous n'aviez, comme d'habitude, pas répondu. Je vais peut-être poser la question à Jean-Louis Touraine, on aura peut-être plus de chance d'avoir une réponse que de sa part.

Concernant le cas de la propriété de Lyon Parc Auto, je veux parler d'Autolib. Vous aviez autorisé la Ville de Paris à utiliser cette marque. Elle s'est fait condamner en appel pour contrefaçon de la marque Auto Liberté d'Europ Car. Si j'en crois le JDD du 22 septembre, un accord aurait été trouvé. Pouvez-vous nous dire quel est l'impact pour Lyon Parc Auto de cet accord qui a été trouvé et qu'en est-il exactement ? Je pense qu'il est largement dans vos compétences pour répondre, contrairement à ce que vous répondiez en juillet.

Puisque je viens d'évoquer Europcar, je ne peux m'empêcher de parler de Car2go, système dans lequel Europcar était partenaire avec Daimler, service qui a été lancé en grande pompe début février 2012 et stoppé du jour au lendemain, quatre mois plus tard, suite là aussi à une condamnation à l'instigation d'un autre loueur de voitures, cette fois-ci pour concurrence déloyale.

A entendre l'Adjoint à la nouvelle mobilité et aux nouveaux modes de vie urbains, c'était un service qui marchait du tonnerre, mais quand j'ai lu vos déclarations sur ce service, Monsieur le Premier Adjoint, je suis resté un peu dubitatif, je cite : « Pourquoi voulez-vous qu'on propose un système qui ne marche pas ? »

Si je comprends bien, on a donc proposé un système qui ne marchait pas, avec la bénédiction de la collectivité, encore qu'il faille sans doute relativiser les propos du Premier Adjoint par ailleurs président de Lyon Parc Auto, puisque Car2go n'a pas été sans effet sur Autolib pendant ses quatre mois de fonctionnement... Et je parle de bénédiction de la collectivité, puisque le lancement a été fait par vous, Monsieur le Maire, juste au pied de votre bureau sur la place de la Comédie et que, par ailleurs, la collectivité a financé quelques travaux de voirie, ne serait-ce que pour mettre en place des stationnements réservés à Car2go.

Espérons que la prochaine fois il y aura un peu moins de comm' et un peu plus de sérieux, ce qui permettra aux utilisateurs de se sentir un peu plus respectés.

Je reviens sur la question de la SACVL et désolé, Monsieur Brumm, mais nous continuons et nous continuerons à parler de la SACVL. Je pense que la situation de cette société est suffisamment grave pour que nous l'évoquions ici car si dans le dernier Lyon Citoyen, on peut lire que « la SACVL a su traverser le temps », n'oublions pas qu'elle a échappé quand même au naufrage... Et ce n'est pas parce qu'un pyromane se réjouit d'essayer d'éteindre l'incendie qu'il a lui-même allumé, qu'il est exonéré de sa responsabilité. Et sur qui porte la responsabilité de cette situation ? Nous constatons depuis quatre ans le peu d'empressement que vous, Monsieur le Maire, mettez à assumer cette responsabilité. Car pour sauver la SACVL du naufrage, il a fallu tout de même une vente massive du patrimoine, 200 millions d'euros, des augmentations injustes de loyers et des négociations serrées sur la dette avec les établissements bancaires pour que l'horizon s'éclaircisse un peu.

Mais nous ne sommes pas sortis d'affaire pour autant, d'abord parce qu'il reste encore 15 % d'emprunts structurés, plus communément qualifiés de toxiques, et en ne prenant que les cinq emprunts indexés sur taux de change et qui n'ont pas été renégo-ciés, nous constatons à quel point l'évolution entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 est difficile.

A fin 2010, on a un capital restant dû de 44,5 millions d'euros environ et une valorisation de 41,5 millions d'euros. Fin 2011, le capital restant dû baisse d'1,2 million d'euros et la valorisation progresse de 3,9 millions d'euros. Donc, conclusion, plus on attend, plus ça va coûter cher d'en sortir.

Je voudrais également rappeler publiquement mes observations faites en commission et remercier aussi, dans cette assemblée, la possibilité que nous avons eue de discuter largement sur ce sujet avec le Président de la SACVL et les services parce que dans le cadre des renégo-ciations de dette, la SACVL a reporté une partie du remboursement du capital aux années 2017 à 2020, ce qui

doit représenter quelques 50 millions d'euros. Le président de la SACVL ainsi que ses services nous ont indiqué vouloir retrouver une capacité d'action afin de pouvoir mener à bien quatre chantiers : d'abord pouvoir réaliser les travaux réglementaires sur les bâtiments -la SACVL y sera obligée- tout en continuant, deuxième chantier, à réaliser les travaux d'amélioration du patrimoine existant au-delà des travaux réglementaires, et troisième chantier, continuer à investir dans de nouveaux projets, tout en conservant la trésorerie nécessaire au passage du cap 2017-2020 pour pouvoir rembourser les sur-annuités auxquelles nous serons confrontés.

J'ai attiré l'attention du Président de la SACVL sur un point, c'est sur la sécurisation d'une partie de la trésorerie afin de pouvoir faire face aux sur-annuités des années 2017-2020, sur-annuités dues au rééchelonnement de la dette je le rappelle. Nous serons donc vigilants sur ce que vous proposez dans le cadre de la mise à jour du plan à moyen terme qui doit être présenté au prochain Conseil d'administration de la SACVL du 30 novembre.

Enfin, une dernière chose concernant les procédures juridiques en cours. Y a-t-il eu une quelconque avancée depuis le 8 novembre quant aux négociations avec la Confédération syndicale des familles concernant la contestation des hausses de loyers ? Cette hausse injuste a conduit la SACVL à être condamnée par les tribunaux, l'appel qui a été fait ressemble à un acharnement juridique qui doit se terminer. Nous espérons, comme nous l'avons dit en commission, qu'un accord pourra être retrouvé et que la SACVL saura faire les efforts nécessaires pour sortir de cette situation et ne pas sanctionner plus les locataires aux moyens modestes.

Quant au différend qui oppose la SACVL à un prestataire, nous attendrons le 10 janvier 2013 pour savoir ce qu'il en advient. Voilà les remarques que nous voulions faire à l'occasion de ces rapports.

**M. BRUMM Richard**, Adjoint : Je vais dire quelques mots sur la SACVL. Ce qui m'ennuie, c'est que je dis toujours la même chose. En effet, vous me posez toujours les mêmes questions, et je vous fais donc toujours les mêmes réponses.

Ce qui est un peu navrant, c'est que malgré les efforts que nous déployons pour justement vous rassurer, car je veux bien admettre que vous avez une légitime inquiétude concernant l'avenir de cette SEM, vous reposez toujours les mêmes questions, comme si vous n'aviez pas compris ou pas voulu comprendre ce que nous disons.

La dernière fois que nous sommes intervenus, c'est Mme Bouzerda, notamment au dernier Conseil il y a quelques mois, qui a fait un certain nombre d'observations et réitéré ses inquiétudes. Nous lui avons clairement répondu.

Depuis, la situation a peu évolué et le peu d'évolution qu'elle a eu est dans le bon sens. Nous en avons justifié lors de la dernière Commission des Finances.

Toutes les décisions qui sont prises, encore une fois -et M. Hamelin qui est à côté de vous et avec qui vous devez en discuter, vous le dira-, sont prises au Conseil d'Administration de la SACVL, à l'unanimité, ce qui laisse supposer que lesdites décisions sont les meilleures possibles.

Le temps passe, la situation s'améliore, ce qui n'est pas contestable au vu des chiffres et néanmoins vous ne cessez de dire que vous êtes inquiets !

On ne va pas revenir éternellement sur les fautes qui ont pu être commises dans le passé et qui ont conduit la SACVL à une situation délicate ! Aujourd'hui, nous en sortons ! Chaque jour, nous avançons. Pourquoi voulez-vous toujours en reparler ? C'est vraiment pour meubler le débat, parce qu'il n'y a rien à dire !

Je veux bien néanmoins vous citer quelques chiffres sur les améliorations que nous avons...

**M. LE MAIRE** : Oui, allez-y, Monsieur Brumm, citez !

**M. BRUMM Richard** : La qualité du service à présent :

- 6 M€ annuels sont consacrés à la maintenance et au gros entretien ;

- 6 M€ annuels sont consacrés à l'amélioration du patrimoine.

Quant au développement : 100 logements sociaux, ou intermédiaires par an livrés à partir de 2016.

Enfin, développement de la capacité de la SACVL à gérer des opérations visant la mixité fonctionnelle et sociale.

C'est bien le but de la SACVL !

Et puis pour le reste, par rapport aux chiffres, vous ne pouvez citer tels ou tels de ceux-ci en prétendant qu'ils ne sont pas bons ! Au contraire, je peux dire d'ores et déjà, que nous constatons

une remontée des recettes en lien notamment avec la diminution de la vacance, une diminution significative de l'annuité de remboursement des prêts, reprofilée pour les quatre prochaines années, ce qui doit nous conduire à un autofinancement locatif positif dès 2012.

Pour ce qui est des cessions d'une partie du stock réalisées au cours des trois dernières années, il y a lieu de noter qu'elles ne sont pas intervenues dans la précipitation.

Je peux vous assurer que nous avons vendu à un bon prix, supérieur au prix du marché, ce que nous reprochent d'ailleurs les autres acteurs du monde locatif HLM de la région qui n'ont pas pu suivre.

La trésorerie est également remontée à un bon niveau, puisqu'elle est de l'ordre de 45 M€, permettant ainsi d'anticiper la prise en compte du surcroît d'annuités qui vous inquiète pour 2018-2020.

La SACVL s'est par ailleurs dotée d'un dispositif d'observatoire permanent -ce que pouvait vous dire M. Hamelin-, de sa dette, afin de saisir toutes les opportunités éventuelles, de régénération des emprunts structurés restants.

Enfin, vous ne pouvez pas nier que le travail de restructuration et de reprofilage de la dette, a été fait dans de très bonnes conditions et a donné un résultat excellent.

Je ne voudrais pas oublier de le dire, que la SACVL vient récemment de recevoir un prix, ce qui est quand même une preuve d'un certain sérieux.

Pour le reste, je crois que Louis Lévêque veut rajouter quelques précisions concernant les accusations sur les loyers abusifs et je lui laisse la parole.

**M. LEVEQUE Louis**, Adjoint : Deux mots d'abord pour dire qu'en tant qu'Administrateur de la SACVL, je pense que j'ai des motifs d'être moins inquiet que ceux qui sont dans la majorité du Conseil Général.

Vous venez d'évoquer le chiffre : c'est 15 % de la dette de la SACVL aujourd'hui, qui a des emprunts un peu toxiques. La SACVL est sortie des dispositifs financiers, les swaps qui étaient les plus toxiques ; donc, de ce point de vue, je suis moins inquiet en tant qu'Administrateur de la SACVL que si j'étais au Conseil Général du Rhône.

Ensuite, pour ce qui concerne les loyers, je ne reviens pas sur ce que l'on a dit depuis de multiples Conseils d'Administration, mais simplement pour dire que depuis quelques temps des discussions sont intervenues et interviennent entre la SACVL et la CSF sur ce dossier-là, à la demande de la CSF, s'il y a moyen de trouver un compromis, le compromis sera trouvé.

Concernant la question de la barre Chapas, Madame Bouzerda, je voudrais vous indiquer que depuis de nombreux mois, pour ne pas dire plus, un travail a été demandé à M. Castro pour retravailler un projet sur la suite de la réhabilitation de la barre Chapas, pour permettre d'aller au bout de cette réhabilitation, mais dans des conditions économiques évidemment beaucoup plus équilibrées, en assurant tout à la fois la qualité sur la suite du point de vue architectural et du point de vue de l'image dans le paysage de la Duchère et sur le grand paysage, mais aussi en amélioration des logements de cette barre pour le confort des locataires.

Donc, dans les prochains mois, on est au bout de la finalisation de ce projet. Dans les prochains mois, ce projet sera mis en œuvre.

**M. LE MAIRE** : Merci bien. Sur Cap Canal ou Lyon TV Câble, Monsieur Fournel, histoire de pouvoir continuer à soupirer avec Mme de Lavernée !

**M. FOURNEL Yves**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'exercice 2011 de la SEM Lyon TV Câble était comme vous l'avez rappelé, un exercice à minima, avant la mise en œuvre réelle de l'externalisation de la chaîne Cap Canal dans cette SEM en 2012 et de la mise en œuvre de la convention également avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon ; donc le résultat 2011 n'est pas très significatif, c'est celui-là que nous avons en rapport aujourd'hui.

Concernant l'année 2012, qui, comme vous le savez, n'est pas terminée -donc n'anticipons pas trop sur les résultats-, je voudrais souligner, selon le dernier rapport de l'expert comptable reçu aujourd'hui -cela tombe pas mal !- que les comptes prévisionnels 2012 sont présentés comme équilibrés par notre expert comptable.

Donc les nouvelles sont un peu meilleures que celles qui vous avaient été données à la Commission des Finances, j'en conviens tout à fait.

Est-ce que cela va aussi vite dans le développement des partenariats que nous souhaitons ? Non, bien évidemment ! Mais aujourd'hui les choses sont en cours de déblocage, puisque le Département du Nord vient de nous signifier qu'il passait sa délibération courant janvier,

que l'Ecole Normale Supérieure voit sa collaboration avec l'équipe de Cap Canal se développer avec la production de toute une série d'émissions qui ont été réalisées et qui compte poursuivre notre coopération, je vous rassure : je vois très bientôt le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon sur le sujet.

Nous sommes en discussion avec un groupe d'édition privé, comme cela vous a été dit en commission et nous vous tiendrons au courant quand ces discussions auront débouché très précisément, mais elles sont en bonne voie. Et nous poursuivons le travail avec Grenoble, avec l'IUFM et l'Université.

Nous cherchons donc, je vous le confirme, à développer ces partenariats, dans le respect de l'identité et des valeurs de la chaîne éducative Cap Canal. Un accord récent du CSA va permettre à Cap Canal d'être reconnue comme chaîne thématique nationale et donc d'être diffusée en nationale, non seulement sur le réseau câblé national de Numéricâble, ce qui est le cas, mais sur Orange, sur l'ADSL, qui va permettre donc ainsi, d'avoir une capacité d'audience plus importante.

Voilà, je voudrais quand même conclure parce que Conseil municipal après Conseil municipal, on ne peut pas dire que les interventions de l'Opposition facilitent le travail de la Directrice de la chaîne, je voudrais la remercier pour son travail qui n'est pas simple, ainsi que la Direction Générale, avec MM. Piton et Suchet qui l'aident, eux, au quotidien.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'ai souhaité dire aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

Quelques mots simplement pour que le panorama soit complet sur Car2go : il se trouve que le groupe avec qui on développait cela, les Smart qui étaient en libre distribution, qui est un groupe comme vous le savez allemand, c'est Mercedes qui développait partout dans le monde une marque qui s'appelle Car2go.

Qu'en France, malheureusement, il y a quelqu'un qui s'appelle Cargo et donc que les Tribunaux ont estimé que Car2go était une des marques de Cargo : cela, on n'y peut évidemment absolument rien ! Ils sont d'ailleurs aujourd'hui en appel et donc l'affaire sera appelée à se juger définitivement.

Donc, comme ils ne voulaient pas, parce que leur marque est une marque mondiale, abandonner leur marque, ils étaient condamnés par le Juge à payer je ne sais plus combien d'euros par jour d'utilisation de la marque, ils ont donc décidé de se retirer.

Moi, je trouve que ce système est un très bon système et on essaiera de trouver si on ne peut pas continuer à développer avec eux d'autres systèmes, que ce soit avec Renault, avec M. Bolloré, de manière à pouvoir développer le même système que celui que nous avons initié.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)